



PROJET
2024
2031

SOMMAIRE

PGMR

NOTRE PLAN POUR
RÉDUIRE LES DÉCHETS



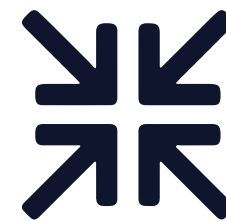


LE PGMR

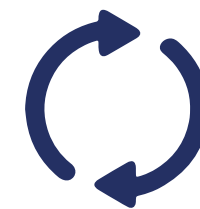
Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil de planification du territoire. Il présente une vue d'ensemble de la gestion locale des matières résiduelles, définit les objectifs à atteindre et propose des mesures et des actions à mettre en place. Les PGMR sont encadrés par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Ils doivent être révisés tous les sept ans et contribuer aux objectifs de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles.

Le concept

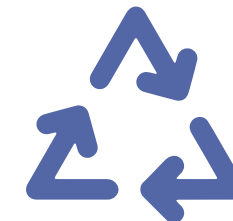
Le concept des 3RV est un guide essentiel pour une gestion responsable et durable des ressources. En privilégiant les 3RV, on vise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage, en réduisant au minimum l'élimination des résidus ultimes.



RÉDUCTION
À LA SOURCE



RÉEMPLOI



RECYCLAGE



VALORISATION

DOCUMENT

SOMMAIRE DU PROJET

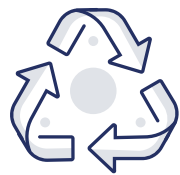
PGMR NOTRE PLAN POUR
RÉDUIRE LES DÉCHETS



L'objectif fondamental

Au Québec, l'objectif est d'éliminer uniquement le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut être réduit à la source, réemployé, recyclé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques actuelles.

Afin de répondre à cet objectif, le PGMR doit prévoir la mise en place de mesures pour s'attaquer à trois enjeux majeurs :



Mettre un terme au gaspillage des ressources



Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques



Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

Un plan pour le Lac-Saint-Jean

Les trois MRC du Lac-Saint-Jean ont entamé la révision de leur Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la période de 2024 à 2031. Le présent projet de plan a été adopté à l'été 2023. Depuis 2008, la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean a été mandatée pour réaliser les projets de révision des PGMR.

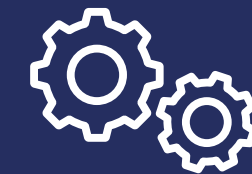
La RMR

La Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean est née du regroupement des MRC de Lac-Saint-Jean Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, ainsi que de la communauté ilnu de Mashteuiatsh qui souhaitent mettre en commun la gestion de leurs matières résiduelles.

La RMR est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire du Lac-Saint-Jean. En tant qu'organisme intermunicipal, son rôle est de gérer et d'opérer tous les sites où sont acheminées les matières résiduelles ainsi que les activités de collecte.



105
employés



16
plans d'opération



35 M
budget annuel



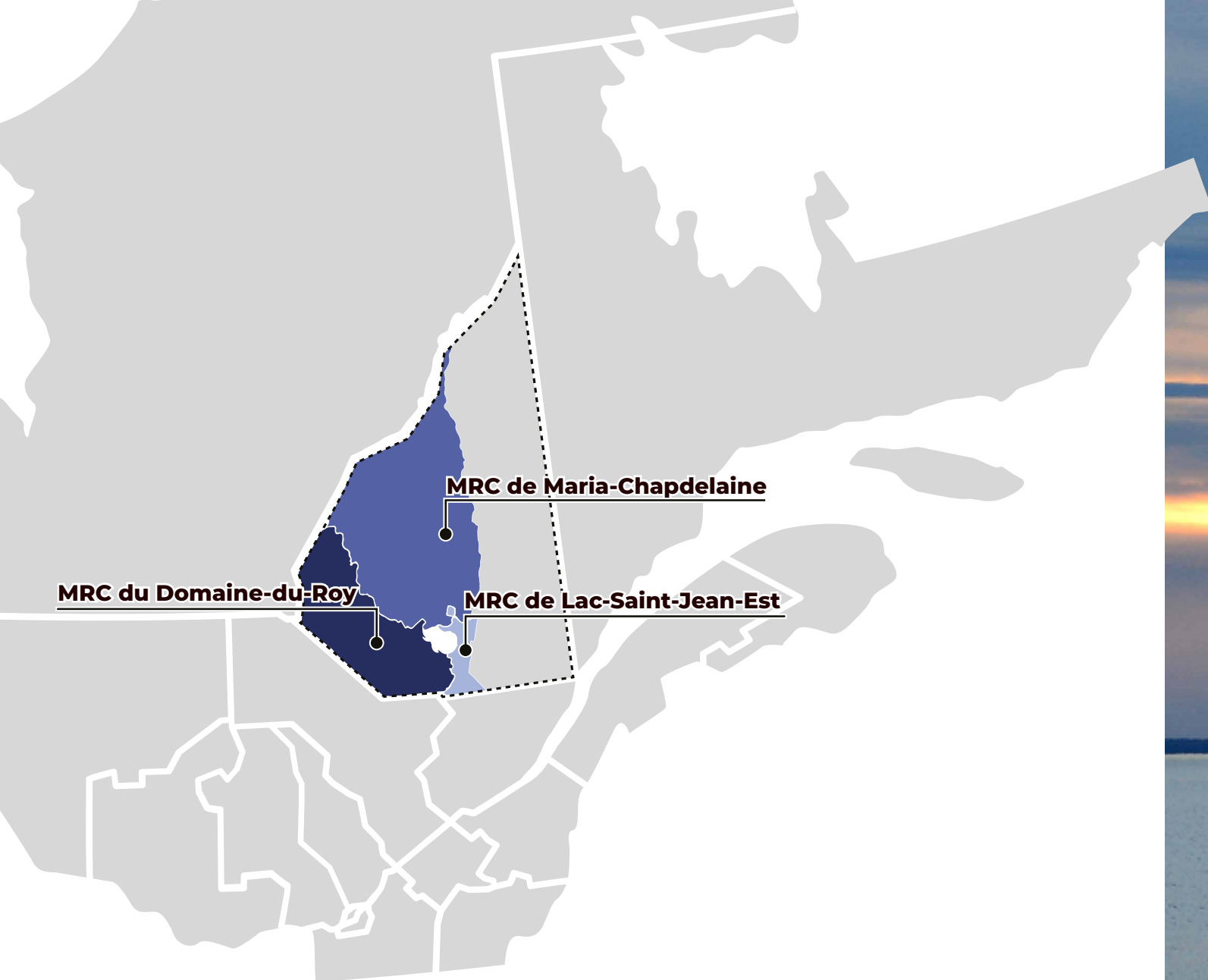
54 000
portes desservies



70 M
d'investissement

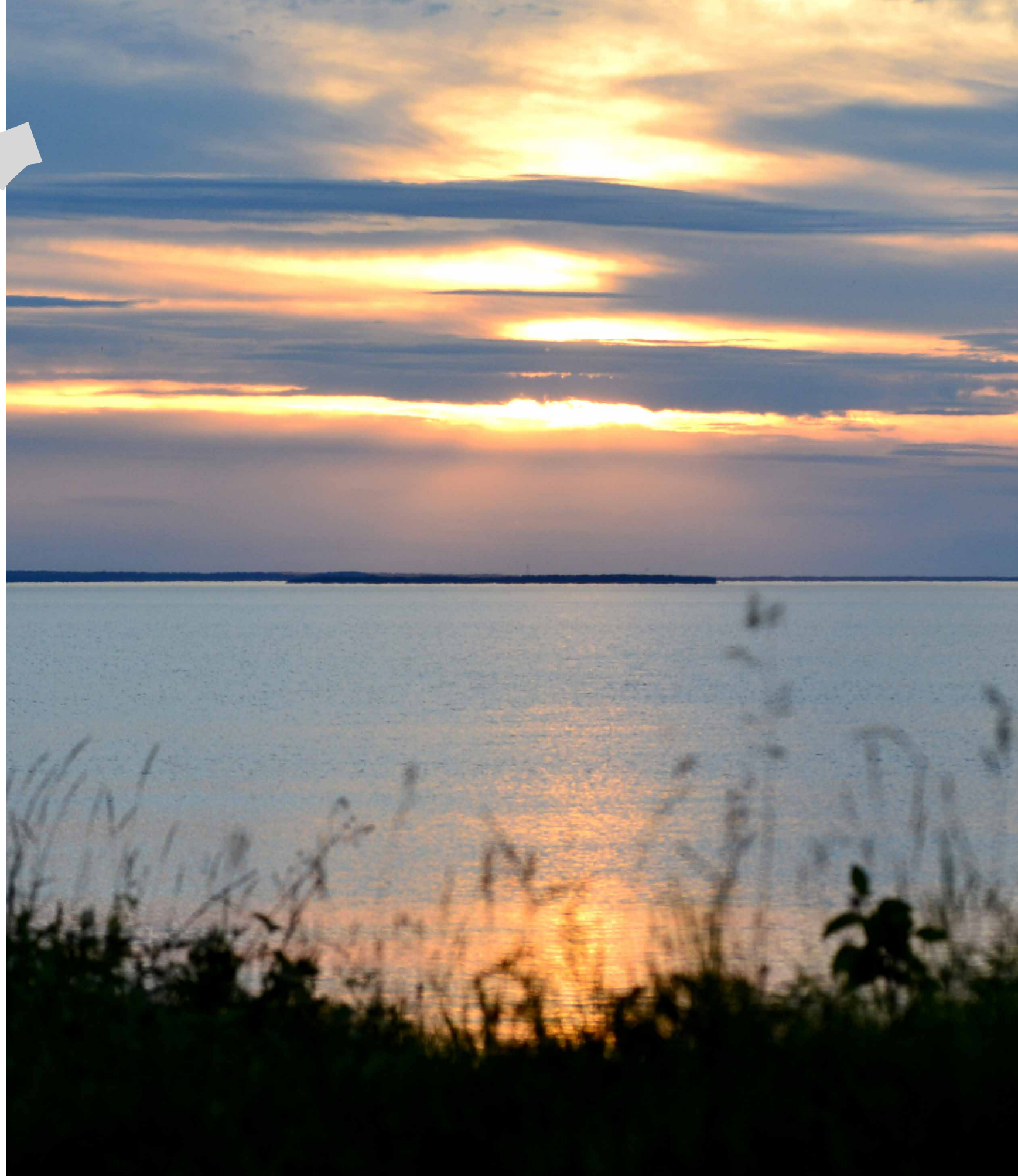


36
municipalités et
Mashteuiatsh



LE PORTRAIT DU TERRITOIRE

Le territoire de planification est localisé dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean et il englobe les MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean Est et de Maria-Chapdelaine. Ces MRC regroupent un total de 36 municipalités et la communauté ilnu de Mashteuiatsh.



Le Lac-Saint-Jean : un vaste territoire de beauté naturelle, d'économie florissante et d'identité enracinée

Le territoire du Lac-Saint-Jean est un endroit pittoresque avec un lac majestueux, une nature abondante et une culture ancrée dans les activités récréatives, l'agriculture et les ressources naturelles.



**55 774 KM²
DE TERRITOIRE**



**DENSITÉ MOYENNE
DE 1,96 HAB./KM²**

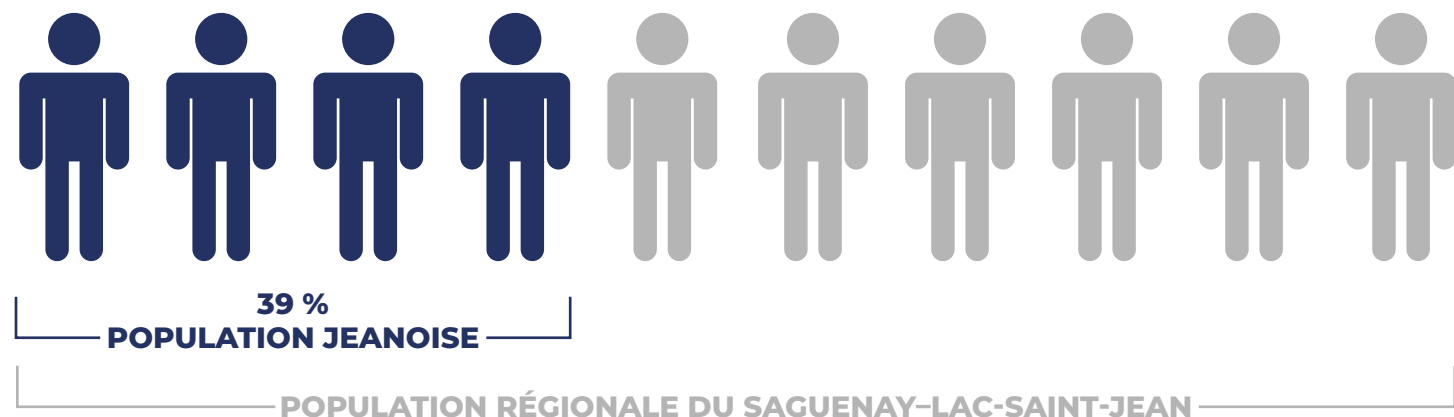


**12 % DU TERRITOIRE
MUNICIPALISÉ**



La population

La population jeannoise regroupe 109 359 personnes. Elle représente 39,07 % de la population régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et 1,27 % de la population du Québec.



L'économie

L'économie du Lac-Saint-Jean repose principalement sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment la foresterie, l'industrie de l'aluminium et la production hydroélectrique. L'immensité du territoire et les ressources naturelles qui s'y trouvent en font également une destination touristique par excellence.

Les habitations

Les maisons de type unifamilial représentent la plus importante catégorie des unités d'habitation.



61 %
MAISONS
UNIFAMILIALES



10 %
VILLÉGIATURES
SAISONNIÈRES



29 %
MULTILOGEMENTS



LA PERFORMANCE LOCALE EN 2021

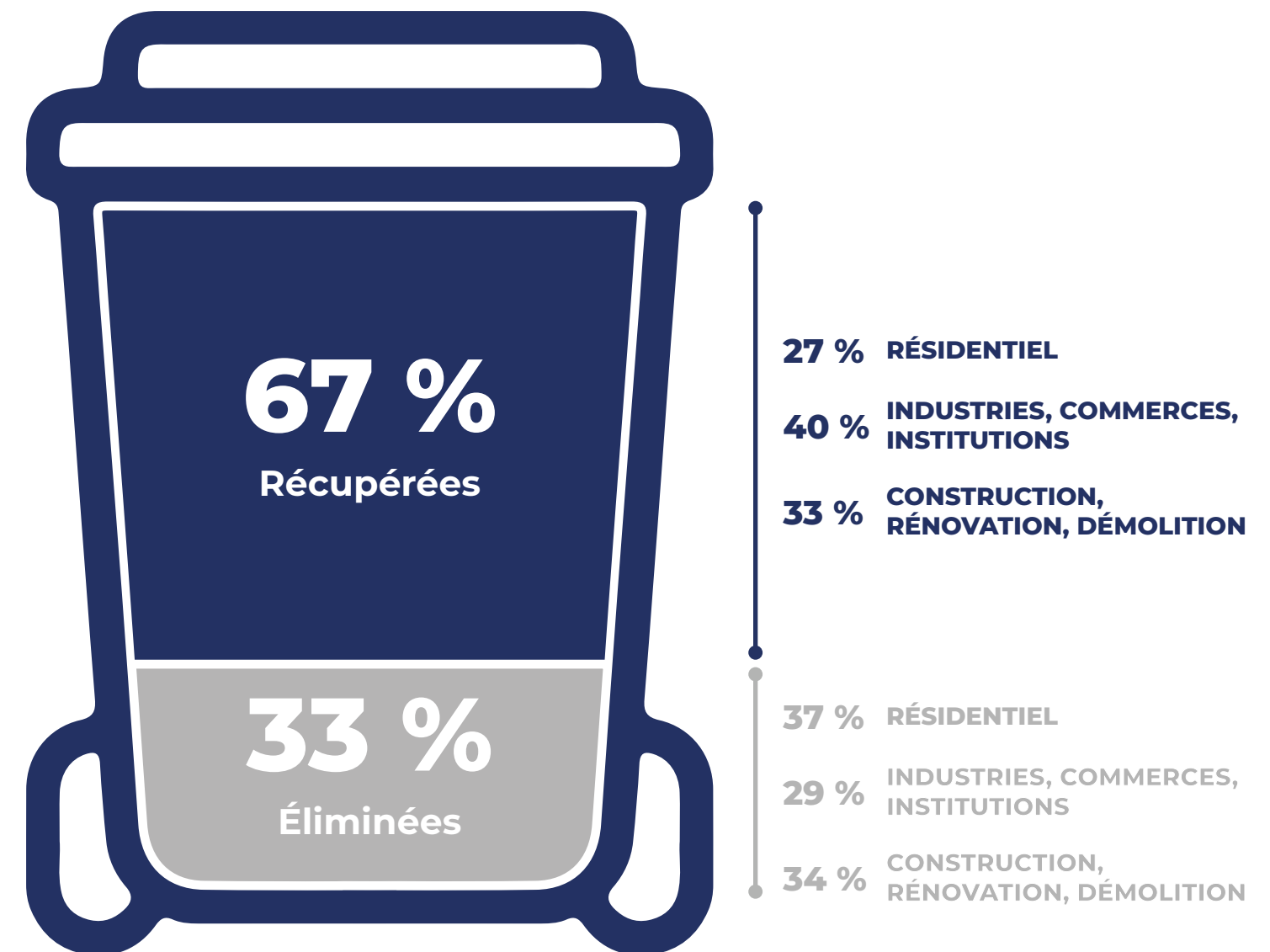
Le bilan



Le portrait des matières

Pour l'ensemble du Lac-Saint-Jean, 165 000 tonnes de matières ont été générées. De ce nombre, 111 000 tonnes ont été récupérées et 54 000 tonnes ont été éliminées.

Répartition du tonnage récupéré et éliminé par secteur d'activité



LE PLAN D'ACTION

Des actions concrètes pour réduire les déchets et préserver l'environnement

Depuis 2006, la gestion des matières résiduelles a considérablement évolué au Lac-Saint-Jean. À l'époque, on comptait 13 dépotoirs, et chaque habitant enfouissait en moyenne 500 kg de déchets par année. L'introduction du premier PGMR 2006-2016 a marqué la création de la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean. Les mesures mises en place ont contribué à une réduction de la moyenne des déchets de 100 kg par habitant.

Au cours du PGMR 2016-2024, la RMR a consolidé les infrastructures et les services dédiés à la gestion des matières résiduelles. Cependant, malgré les efforts déployés, y compris les investissements en information, en sensibilisation et en éducation, les taux de récupération et de compostage stagnent, alors que le tonnage annuel de déchets acheminé au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station ne cesse d'augmenter. Face à cette réalité, il est primordial de se poser la question suivante : quels moyens supplémentaires devons-nous envisager pour atteindre nos objectifs?

Des cibles audacieuses, un plan novateur

Le nouveau plan contribue activement à la lutte contre les changements climatiques, à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, ainsi qu'au développement d'une économie verte. L'objectif principal de ce plan est de réduire l'enfouissement par la mise en œuvre d'actions novatrices et concertées qui priorisent le concept des 3RV. Le plan se décline en sept orientations stratégiques et en vingt-quatre mesures phares.

Cibles 2031

**RÉDUIRE À 378 KG
PAR HABITANT LA QUANTITÉ
DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
ÉLIMINÉE.**

**RECYCLER 75 %
DU PAPIER, DU CARTON, DU
VERRE, DU MÉTAL ET DU
PLASTIQUE.**

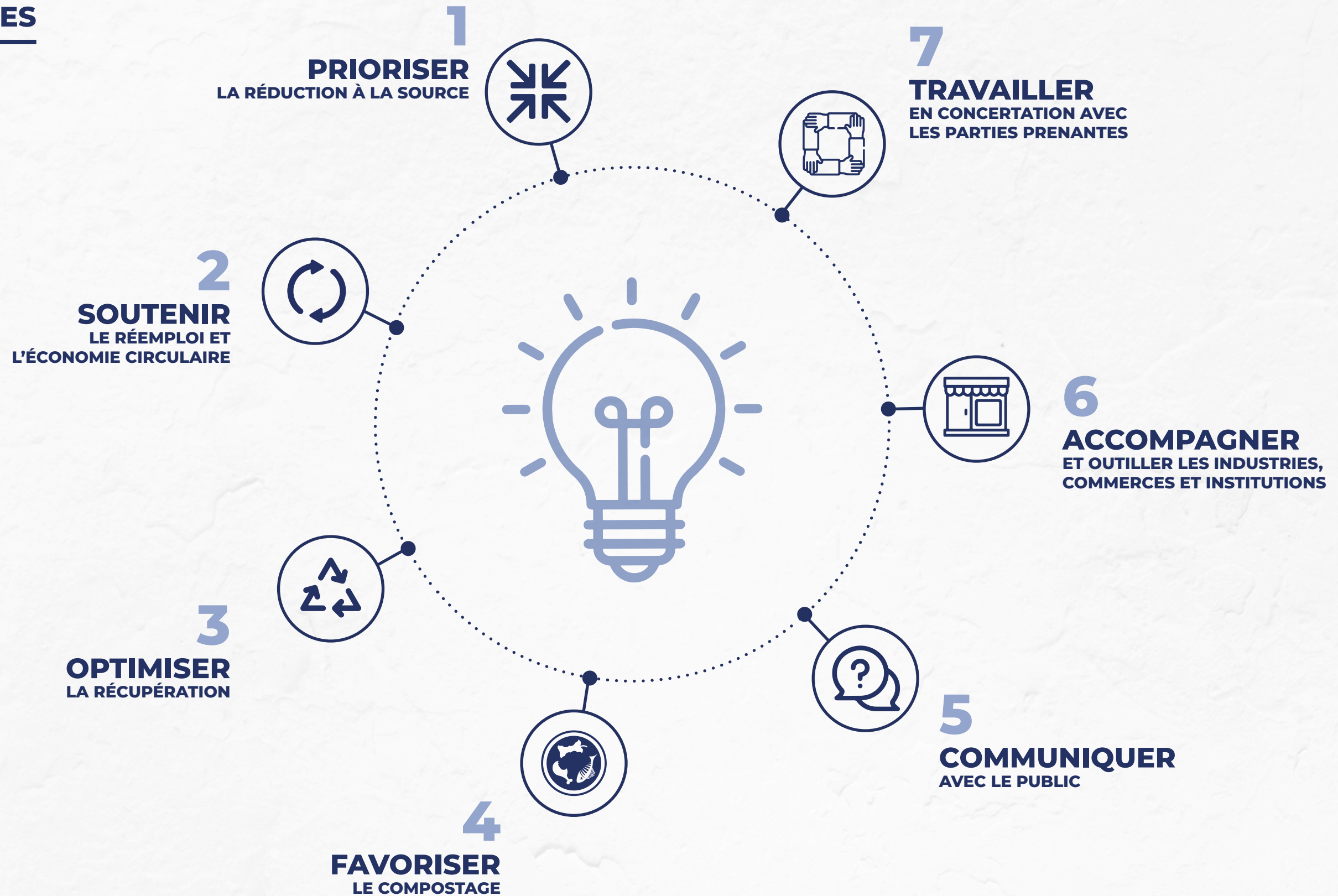
**RECYCLER 70 %
DES MATIÈRES ORGANIQUES
VISÉES PAR LA STRATÉGIE
DE VALORISATION DE LA
MATIÈRE ORGANIQUE (SVMO).**

**GÉRER LA MATIÈRE
ORGANIQUE
DANS 100 % DES INDUSTRIES,
COMMERCES ET INSTITUTIONS
D'ICI 2025.**

**RECYCLER ET
VALORISER
70 % DES RÉSIDUS DE CRD.**

7

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



24 MESURES PHARES

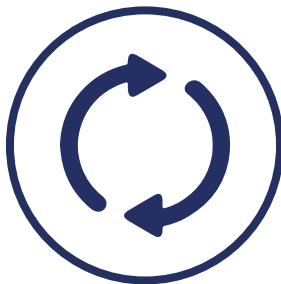
1 PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

- 01 Soutenir les programmes et les initiatives de réduction à la source
- 02 Prévenir le gaspillage alimentaire
- 03 Encadrer l'écoresponsabilité municipale en matière de GMR



2 SOUTENIR LE RÉEMPLOI ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 04 Faire connaître les services existants sur le territoire
- 05 Supporter la mise en place de projets et de services structurants
- 06 Participer à la mise en œuvre d'une feuille de route de l'économie circulaire régionale



3 OPTIMISER LA RÉCUPÉRATION

- 07 Collaborer avec les organismes de gestion désignés (OGD) par RECYC-QUÉBEC pour faciliter la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP)
- 08 Améliorer les infrastructures et les équipements de desserte municipale
- 09 Bonifier le service aux citoyens et aux ICI assimilables

4 FAVORISER LE COMPOSTAGE

- 10 Consolider le service de première ligne en lien avec la collecte municipale des matières organiques pour les citoyens et les ICI assimilables
- 11 Soutenir les grands générateurs de matière organique dans la transition
- 12 Offrir des solutions écologiques pour les secteurs de villégiature et/ou difficilement accessibles



5 COMMUNIQUER AVEC LE PUBLIC

- 13 Bonifier les services de premières lignes existants
- 14 Encourager les bonnes pratiques citoyennes
- 15 Créer des outils et des événements de communication novateurs
- 16 Soutenir les programmes éducatifs relatifs à l'environnement



6 ACCOMPAGNER ET OUTILLER LES INDUSTRIES, COMMERCE ET LES INSTITUTIONS (ICI)

- 17 Bonifier les services destinés aux ICI
- 18 Développer des stratégies communicationnelles spécifiques
- 19 Mobiliser un réseau de partenaires externes

7 TRAVAILLER EN CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

- 20 Favoriser la collecte des données, la traçabilité des matières et la reddition de compte
- 21 Mettre en place un comité de suivi du PGMR
- 22 Créer une table de concertation avec les parties prenantes locales
- 23 Réaliser une campagne de communication à portée régionale
- 24 Participer à la concertation régionale, municipale et provinciale



Le cadre financier

L'ensemble des services, des opérations et des programmes existants sont maintenus et bonifiés par l'ajout de nouvelles mesures. En somme, celles-ci représentent une augmentation budgétaire annuelle moyenne de 947 500 \$, ce qui représente 2,6 % du budget global, et se classent en deux catégories : 1) les ressources matérielles et techniques; 2) les ressources humaines. Cette allocation budgétaire vise à soutenir les initiatives nécessaires pour atteindre nos objectifs de manière efficace et durable.

| Dépenses annualisées | 2023 | 2024-2031 |
|---|----------------------|----------------------|
| Maintien des services, des programmes et des opérations existants | 35 074 198 \$ | 36 477 166 \$ |
| Nouvelles mesures du PGMR 2024-2031 | --- | 947 500 \$ |
| Total | 35 074 198 \$ | 37 424 666 \$ |

Le suivi et la surveillance de la mise en œuvre

Le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du projet de PMGR sont prévus conformément à l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le système de suivi et de surveillance vise à vérifier périodiquement l'application des actions, le degré d'accomplissement des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en place.



Le sujet vous intéresse?

Visitez le site internet du projet afin de vous inscrire aux consultations publiques, de partager vos idées ou de consulter le document complet.

Votre contribution et votre engagement sont essentiels pour enrichir notre projet.

reduirelesdechets.com



Nous joindre

625, rue Bergeron Ouest, Alma (QC), G8B 1V3
418 669-0513 | 418 239-0513
communications@rmrlac.qc.ca
www.rmrlac.qc.ca

**REFUSER
RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER
COMPOSTER**



RMR Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

www.rmrlac.qc.ca

Facebook Instagram YouTube **rmrlac**